

COMMUNIQUE de PRESSE

Depuis plusieurs mois, la population de Mayotte exprime, à sa manière, un ras le bol sur l'ampleur de l'immigration clandestine dans le territoire et les villages. Cette préoccupation a été maintes fois relayée par les élus de tous bords.

La révolte des Mahorais est le dernier cri d'alarme signifiant le basculement de la société dans le chaos : il traduit le franchissement de la ligne de rupture au-delà de laquelle, le territoire, les services publics qui y sont organisés pour éduquer, soigner, loger ne sont plus en capacité d'absorber la quantité (inconnue) de personnes étrangères en situation irrégulière présente dans le territoire: l'île de Mayotte ne pourra jamais accueillir toute la misère de l'océan indien et de la côte africaine à présent.

Ces clandestins se considèrent à présent en droit de piétiner les droits des tiers en toute impunité.

L'exaspération des Mahorais est liée à un sentiment d'incapacité de l'Etat de Droit à faire face à cette situation, à protéger les personnes qui vivent dans ce département, à protéger leurs biens: la révolte de la population qui en résulte se traduit, malheureusement, par des actes d'auto défense contraires à la loi.

Il est urgent que l'Etat de Droit soit restauré dans le département, pour tout le monde :

- Que l'on arrête d'entrer dans l'île comme dans une passoire, et de s'y installer tel dans un "No man's land".
- Que les filières criminelles qui s'y organisent, écoulant drogues, menant trafics migratoires et trafics prostitutionnels soient combattues,
- Que l'on n'y séjourne plus en toute illégalité aux yeux et au su de tous : les personnes en situation irrégulière, quelles qu'elles soient, doivent être raccompagnées à la frontière,
- Que les cartes de séjours ne soient plus distribuées sur la base de documents de complaisance,
- Que les fraudes à l'Etat civil cessent d'être une filière de fabrique de faux droits au séjour,
- Que la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers à Mayotte conservent les dérogations permettant aux services concernés de faire face à ce défi,
- Que les autres législations applicables à Mayotte, y compris le droit du sol, soient ajustées à cette réalité, ce qui suppose qu'elle soit enfin appréhendée à sa juste hauteur.
- Que les moyens soient donnés à la justice et aux forces de police pour rétablir l'ordre public pour le bien être de toute la population,
- Qu'une coopération minimum se concrétise entre l'Union des Comores et la France sur la santé et l'éducation : mais les autorités comoriennes le veulent elles ? Qu'elles laissent les Gouverneurs des îles coopérer avec Mayotte.

Respecter les principes de la République : c'est ce que tout le monde demande. Avons-nous les moyens de le faire ? Pour que ce respect ne soit pas synonyme de sacrifice de ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas quitter Mayotte.

Ces événements douloureux, qui ne peuvent laisser personne insensible, compte tenu de leur répercussions sur des personnes vulnérables, doivent définitivement conduire tout le monde à ouvrir les yeux sur la réalité que vit la population de Mayotte au quotidien.

C'est à cette condition que l'Etat et les élus locaux peuvent œuvrer de concert pour surmonter ce défi qui met en péril l'ensemble des efforts engagés par les pouvoirs publics pour le développement de ce département, encore confirmés récemment aux élus de Mayotte par le Premier Ministre: telles sont les attentes légitimes de la population sur le plan annoncé de lutte contre l'insécurité et l'immigration.

Paris, le 19/05/201

Ibrahim ABOUBACAR, Député de Mayotte